



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025

ETAT DES PRESENCES

Présents : 23

Laurent DENIS – Barbara BODART – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Annick CROQUELOIS – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEBOUCHER – Didier VANDAELE - Sophie WAROT – Monique VALENTIN - Patrick POTEL - Nicolas CHOCHOY – Ludovic COCQUEMPOT - Hugues LAVOGIEZ - Marjory DELAVAL - Sandrine DEMAUDE - Antoine TUSO - Nathalie MAEGHT

Pouvoirs : 3

Douglas VERSCHEURE a donné pouvoir à Laurent DENIS
Sabrina LOOTVOET a donné pouvoir à Didier VANDAELE
Gabin LORGNIER a donné pouvoir à Sophie WAROT

Absent(s) : 1

Anne GOMBERT

Président de séance : Monsieur le Maire, Laurent DENIS

Secrétaire de séance : Barbara BODART

La séance est ouverte à 18h30. Le Quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2024

Affaires scolaires

- Organisation du temps scolaire

Culture

- Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'accès des bibliothèques structurantes aux services de la médiathèque départementale
- Instauration du règlement intérieur de la médiathèque les hirondelles

Ressources humaines

- Convention de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le CDG 62

Environnement

- Avis du conseil municipal sur l'actualisation du plan d'épandage des boues issues des systèmes d'assainissement de Calais Monod et Toul ainsi que Sangatte

Finances

- Sollicitation d'un financement auprès du Département au titre de la MMU concernant la 2nd phase des travaux de voirie rue de Bleue Maison
- Sollicitation d'un financement auprès du Département au titre des amendes de police concernant la 2nd phase des travaux de voirie rue de Bleue Maison
- Sollicitation d'un financement auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
- Débat d'Orientation Budgétaire 2025



Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2024.

1- ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D521-12 du code de l'éducation ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 31 janvier 2025 ;

Considérant que l'organisation du temps scolaire est établie sur 4 jours et convient au rythme des élèves et des familles.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Décide à l'unanimité :

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organisation la semaine scolaire comme il suit,

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h45-11h45 / 13h30-16h30.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

2- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ACCES DES BIBLIOTHEQUES STRUCTURANTES AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Vu le Schéma de développement de la Lecture Publique dans le Département adopté par délibération du 24 juin 2024 ;

Vu la convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais pour l'accès des bibliothèques structurantes aux services de la médiathèque départementale ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2024 autorisant le Président à signer ladite convention ;

La présente convention a pour objet l'accès des bibliothèques structurantes aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le nouveau Schéma de développement de la Lecture Publique dans le Département ainsi que les différents engagements de la commune et du Département stipulés dans ladite convention (articles 3 et 4).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE

Pour : 26



Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

3- INSTAURATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE LES HIRONDELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la responsable de la médiathèque, en vue de l'ouverture de celle-ci, a rédigé un règlement intérieur.

Le règlement intérieur de la médiathèque précise les droits et devoirs de l'ensemble des usagers. Le personnel de ce service municipal est chargé de le faire appliquer.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ledit règlement.

Madame DELAVAL souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur la mise en place d'un quota gratuit de photocopies annuel défini. Elle propose une dizaine.

Monsieur LAVOGIEZ demande pourquoi les usagers ne peuvent pas mettre les documents sur des clés USB et les imprimer chez eux.

Madame DELAVAL indique qu'il s'agira justement d'usagers ne possédant pas d'imprimante à leur domicile. Elle rajoute que cela concernera plus particulièrement des usagers venant travailler sur des devoirs ou exposés à la médiathèque (collégiens, lycéens, étudiants).

Monsieur le Maire propose d'inscrire, dans le règlement intérieur, un quota annuel par usager de 20 photocopies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la médiathèque Les Hirondelles.

VOTE

Pour : 26
Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

4- CONVENTION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CDG 62

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2022/42 ;

Vu la délibération n°2024/52 en date du 15 octobre 2024 du CDG 62 ;

Vu le projet de convention de médiation préalable obligatoire modifié ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé une convention avec le CDG 62 en 2022 afin d'être accompagnée sur la mission de médiation préalable obligatoire.

A ce jour, le coût dudit service était financé par le biais de cotisation additionnelle. A compter du 1^{er} janvier 2025, la mission de MPO sera financée sur une base forfaitaire fixée à 400€ par dossier.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer ladite convention modifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à cette affaire.

VOTE

Pour : 26
Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité



5- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ACTUALISATION DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES ISSUES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DE CALAIS MONOD ET TOOL AINSI QUE SANGATTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à l'actualisation du plan d'épandage des boues issues des systèmes d'assainissement de Calais Monod et Toul ainsi que Sangatte.

Suite à un examen par les services de l'Etat, cette demande a été jugée complète et régulière et doit être soumise à une enquête publique du 03/02/2025 au 04/03/2025 inclus. L'avis du conseil municipal de la commune est également sollicité.

Monsieur BONDUELLE souhaiterait savoir si cela concerne toute la commune.

Monsieur COCQUEMPOT indique que le dossier ne concerne qu'une parcelle (1ha70) de la commune appartenant à un agriculteur ne résidant pas sur la commune.

Monsieur BONDUELLE s'interroge sur l'état sanitaire des boues épandues.

Monsieur COCQUEMPOT indique qu'elles ne sont pas de bonnes qualités : mercure, plomb...

Monsieur BONDUELLE demande si la commune ne peut pas obliger un traitement de ces boues avant l'épandage.

Monsieur COCQUEMPOT indique que malgré leur état elles sont déjà traitées, et que l'inconvénient ici est que cet épandage est situé le long d'une rivière (la Sartebeccque). Il rajoute que, normalement, on ne peut épandre à 35 mètres d'un cours d'eau.

Monsieur DENIS expose qu'avec les ruissellements, il y aura forcément un retour sur les cours d'eau : de la Sartebeccque, à la Paclose, puis à la Bomble pour ainsi arriver dans le canal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable du fait que cet épandage soit trop proche d'un cours d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande déposée par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, dont 2 abstentions, du fait que les parcelles concernées de la commune soient à proximité d'un cours d'eau.

VOTE

Pour : 24

Abstention : 2

Contre : 0

6- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA MMU CONCERNANT LA 2nd PHASE DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE BLEUE MAISON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de réfection et de sécurisation de voirie rue de Bleue-Maison (RD 207) sont en cours.

Pour rappel, le coût total de ces travaux représente 736 264,00€ HT : 438 601,00€ HT pour la 1^{ère} phase et 297 663,00€ pour la 2nd phase. La 1^{ère} phase est subventionnée par le Département, au titre de la MMU (Maintenance en Milieu Urbain), à hauteur de 90 000,00€ HT.



Le financement des travaux concernant la 2nd phase peut également être subventionné par le Département, au titre de la MMU.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette demande auprès du Département.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

7- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE CONCERNANT LA 2nd PHASE DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE BLEUE MAISON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de réfection et de sécurisation de voirie rue de Bleue-Maison (RD 207) sont en cours.

Pour rappel, le coût total de ces travaux représente 736 264,00€ HT : 438 601,00€ HT pour la 1^{ère} phase et 297 663,00€ pour la 2nd phase. La 1^{ère} phase est subventionnée par le Département, au titre de la MMU (Maintenance en Milieu Urbain), à hauteur de 90 000,00€ HT.

Le financement des travaux concernant la 2nd phase peut être subventionné par le Département, au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette demande auprès du Département.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

8- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

M. le Maire expose à l'assemblée qu'un projet de sécurisation de l'accès au groupe scolaire est envisagé. La commune souhaite ainsi mettre en place un système de contrôle d'accès au groupe scolaire limitant l'accès aux seules personnes autorisées. Le coût global du projet est estimé à 4 196.83 € HT.

Le financement concernant cet aménagement peut être subventionné par l'Etat à hauteur de 20% à 80% maximum.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et de signer tous documents afférents à cette demande.

Monsieur le Maire indique que le système actuel correspond à un boîtier avec un code : celui-ci bloque sans cesse et une fois qu'une personne extérieure connaît le code, celle-ci peut accéder au groupe



scolaire sans souci. Grâce à ce nouveau système, seuls le personnel enseignant et les agents communaux disposeront d'un badge afin de pointer et ainsi pouvoir accéder au groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de l'Etat.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

9- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en application de l'article L2312-1 du CGCT, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus.

Après avoir présenté les orientations pour l'année 2025, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert.

Monsieur COCQUEMPOT souhaiterait comprendre pourquoi les recettes de fonctionnement baissent autant et les dépenses de fonctionnement, à l'inverse, augmentent autant.

Monsieur le Maire rappelle que pour les perspectives budgétaires, les recettes sont toujours minimisées afin d'être prudent, à contrario des dépenses qui sont toujours plutôt maximisées pour certaines lignes budgétaires qui ne peuvent être prévues convenablement et pour ainsi faire face à des imprévus (augmentation des fluides, entretien des bâtiments, des véhicules et du matériel...).

Monsieur CHOCHOY souhaiterait comprendre pourquoi le ratio de désendettement augmente alors qu'aucun emprunt n'est prévu.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUQUESNE, Directrice Générale des Services de la commune, qui indique que ce ratio calcule en combien d'années la commune pourrait rembourser complètement sa dette (en ne faisant aucun autre investissement), ce qui veut dire que cela dépend du fonds de roulement de la commune. Comme la commune dispose d'un fonds de roulement de moins en moins conséquent, le ratio de désendettement ne peut réduire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste encore à payer une partie des dépenses d'investissement concernant les travaux d'inondations. Bien que ceux-ci soient financés à 100% du hors taxe, il faut les payer totalement avant de pouvoir recevoir la subvention.

Monsieur COCQUEMPOT indique qu'il reste à charge à la commune environ 300 000,00€ de TVA quand même.

Monsieur COCQUEMPOT souhaiterait qu'on lui rappelle à quoi correspondent les charges à caractère général (chapitre 011 en dépenses de fonctionnement).

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des fluides, des entretiens de bâtiments, véhicules et matériel, des fournitures, des assurances...

Monsieur BONDUELLE souhaiterait remercier le travail effectué en commission finances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte du déroulement de ce débat, conformément à la réglementation, dont le rapport d'orientation budgétaire sera annexé à la présente délibération.



Informations diverses

- Travaux de voirie inondations centre bourg : en arrêt pendant 5 semaines (chantier obligatoire au tribunal pour la société LEROY TP)
- Travaux de voirie inondations bleue-maison : aménagement fait ; il reste à goudronner la partie parking ; la rue du Ranch sera faite dans 15 jours ; l'impasse des 8 maisons est en attente d'une résolution d'un souci avec un pylône Enedis
- La démolition de garages construits illégalement sur le terrain communal a été faite par la commune (impasse des 8 maisons)
- Travaux de voirie rue de Bleue-maison : les tuyaux sont posés ; la route sera fermée les 13, 14 et 17 mars pour couler la bordure
- Informations demandées par Monsieur VANDAELE au sujet des bornes de covoiturage et de location de vélos : il faut attendre le branchement des bornes car il y a un souci actuellement
- 14 mars 2025 : concert de Pop Folk à 20h à la médiathèque « Live entre les livres »
- 16 mars 2025 : nettoisons la nature
- Information sur l'extinction des réseaux de cuivre pour 2028 : 100% fibre
- La fête du jeu se déroulera à la médiathèque au mois de mai

La secrétaire de séance,

Barbara BODART

Le Maire,

Laurent DENIS



